



Topo-Guide

La Lesse et la Lomme par les GR

GR 17
Sentiers de
la Lesse et
de la Lomme



Edition 1



Mises à jour

version du 30 juin 2025

Vérifiez sur www.grsentiers.be que cette version du cahier des modifications est la plus récente, ou bien cliquez [ICI](#) puis cliquez sur l'onglet **GPX & Mises à jour**.

© Tous droits de reproduction et d'utilisation, par quelque procédé que ce soit, réservés.

Toutes les informations contenues dans les publications des SGR (textes, photos, illustrations, cartes) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par les SGR. L'utilisation par autrui de ces informations requiert l'autorisation écrite de l'éditeur.

Éditeur responsable : Marc Vrydagh – rue Nanon, 98 – 5000 Namur

Légende

Texte noir = texte d'origine

Texte mauve = commentaires

Texte en italique rouge = *nouveau texte*

Encadré rouge avec texte blanc = **ENCADRÉ D'ORIGINE**

Encadré gris clair avec texte en italique rouge = *ENCADRÉ MODIFIÉ*

Cliquez sur le numéro de page pour vous rendre au descriptif de la modification.

Modification du	Modification au repère	Page
19 juillet 2022	2	3
30 juin 2025	10 à 11	3
22 avril 2024	34	4
8 septembre 2023	1 à 44	4
19 novembre 2024	51 à 52	4
17 février 2025		
26 décembre 2023	pages 110 à 113 boucle 5	5
22 avril 2024	34 boucle 6	5
8 septembre 2023	page 118 boucle 7	6

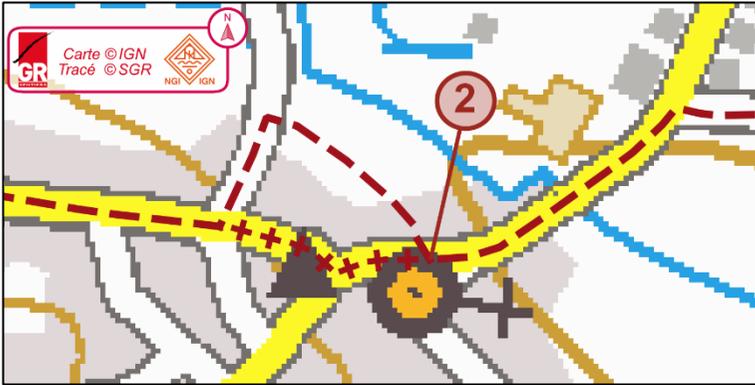


Pour imprimer ce carnet en entier choisir "Livret" et "Imprimer en recto verso" découper le carnet afin qu'il s'insère dans le topo.

Passer à droite de l'église. À côté du Monument aux morts, continuer vers la droite, rue de la Spinette»

Arrivé à l'église (côté droit), prendre à droite le chemin empierré puis enherbé. Poursuivre tout droit et s'engager dans un sentier entre deux haies. Au T avec une route, tourner à gauche (plaine de jeux). Rapidement, au carrefour, prendre à droite la rue de la Spinette.

Au carrefour (statue du Sacré-Cœur) [...]



Modification à Lesse : page 45, entre les repères 10 et 11



[...] et le lieudit « Moulin de Molhan » et arrive au village de Lesse. À l'entrée du village, au carrefour (table), descendre à droite. *Dans la traversée du village, le parcours principal du GTPBVW (Grand Tour des Plus Beaux Villages de Wallonie par*

les GR) accompagne, en sens inverse, le GR 17 et les autres GR(P).

Franchir le pont sur la Lesse [...]

4,8 km **HOUYET (pont sur la Lesse)** **(34)** **Carte 6**

Lbrt2008 695675 597931 - UTM(WGS84) 31U 643351 5561761 - 128 m - 59/1-2

Jonction avec le GR 126

 arrêt «Saint-Roch»  à 300 mètres    

Indication au sujet du revêtement : pages 74 - 75 entre les repères 1 - 44

Entre l'école de Bonance et le carrefour à 5 branches, le chemin a été bétonné.

Modification : pages 78 et 79 et page 137, entre les repères 51 et 52
au rocher de Marie Gobaille

Page 78

[...] Une des plus belles étapes du parcours, dans le bois de feuillus, le long de la rivière ! *En amont du point 52, juste avant un tunnel à quatre arches sous le chemin de fer, prendre à gauche une passerelle provisoire et longer la Lomme en rive gauche jusqu'au lieu-dit « Rocher Marie Gobaille » . Poursuivre ensuite, toujours en rive gauche, comme indiqué dans le topoguide.*



2,7 km **ROCHER MARIE GOBAILLE** **(52)** **Carte 9b**

Lbrt2008 714817 581201 - UTM(WGS84) 31U 662792 5545383 - 278 m - 59/7-8

Rejoindre une petite route, empruntée à droite [...]

Page 137

2,7 km **ROCHER MARIE GOBAILLE** **(52)** **Carte 9b**

Lbrt2008 714851 581211 - UTM(WGS84) 31U 662826 5545393 - 292 m - 59/7-8

  **Sur le GR 17 et le GRP 151**

Voir page 79 *et la modification ci-dessus.*

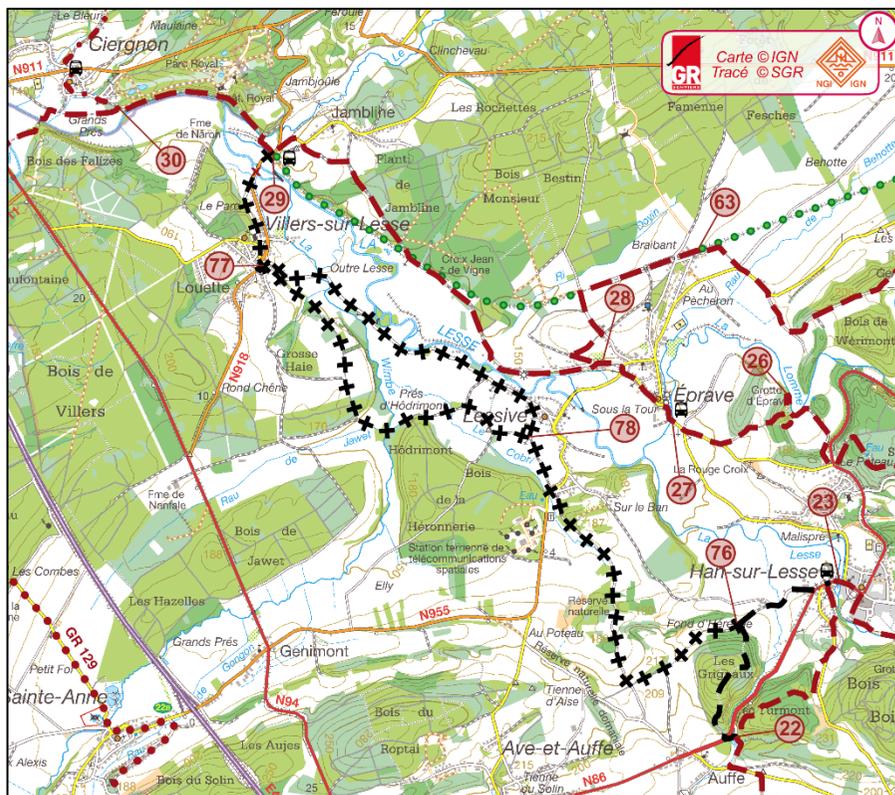
4,8 km **HOUYET (pont sur la Lesse)** **(34)** **Carte 6**

Lbrt2008 695675 597931 - UTM(WGS84) 31U 643351 5561761 - 128 m - 59/1-2



Suppression de la Boucle 5 et 5b pages 110 à 113

Le troisième pont dans le sens de la boucle, sur la N918 / rue des Platanes, étant totalement détruit, nous proposons la suppression pure et simple de ladite boucle, car il n'y a aucune possibilité de contournement.



La boucle 7 « Hauts lieux : de château en château » débute à Walzin, au bout de la route venant d'Anseremme et de Pont-à-Lesse, sur le **P** à proximité de la passerelle ④1.

 La petite route qui mène au **P** est interdite de circulation aux voitures. Si vous stationnez là vous risquez une amende. Nous vous conseillons de vous stationner au Castel de Pont-à-Lesse comme indiqué sur la carte.

